



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU PROCESSUS D'AUTORISATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 683-22 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET LA PROTECTION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

**AVIS** aux personnes intéressées par la présente demande de démolition pour la **grange** située à proximité de la résidence principale de la propriété du **103, chemin Sainte-Élisabeth**, une séance publique aura lieu le 13 juin 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil municipal du Centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature de la demande ci-haut mentionnée. Au cours de cette séance, le maire ou toute personne qu'il désignera expliquera la demande de démolition et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

La présente demande de démolition est assujettie au *Règlement numéro 683-22* et vise :

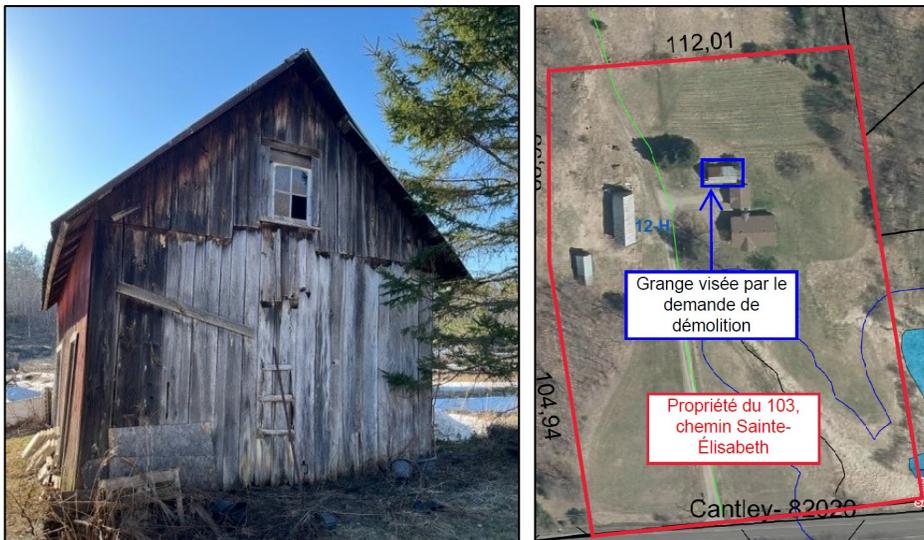
1. La démolition de la grange située à proximité de la résidence principale de la propriété du 103, chemin Sainte-Élisabeth.
2. Toute personne qui veut s'opposer à la démolition ci-haut mentionnée doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité à l'une ou l'autre des adresses suivantes :
  - [municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca)
  - Municipalité de Cantley 8, chemin River Cantley (Québec) J8V 2Z9

Identification du site concerné : Lot 6 540 473 du Cadastre du Québec  
103, chemin Sainte-Élisabeth

Donnée à Cantley, ce 26<sup>e</sup> jour de mai 2023

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

#### Photo et plan de localisation de la grange visée par la présente demande de démolition :



#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la séance publique aux fins de la consultation pour la démolition ci-haut mentionnée.

Donné à Cantley, ce 26<sup>e</sup> jour de mai 2023.

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier